

**REGLEMENT DU JEU LEON DE BRUXELLES**  
**« JEU INTERNET MARS 2020 »**

**ARTICLE 1 : OBJET**

La Société LEON DE BRUXELLES, Société anonyme par Actions Simplifiée, au capital de 500.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 559 131, ayant son siège social au 5, rue de Chartres - 92200 NEUILLY SUR SEINE, (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit, sans obligation d'achat (ci-après dénommé le « Jeu »), intitulé « **JEU INTERNET MARS 2020** ».

La société DOWIN, Société anonyme par Actions Simplifiée, au capital de 1.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 797 911 864, ayant son siège social au 14 rue de l'Aqueduc – 75010 PARIS, (ci-après dénommée la « Société Gestionnaire »), participe à l'organisation, à la gestion et à l'animation du Jeu pour le compte de la Société Organisatrice.

Ce Jeu se déroulera du 09 mars au 31 mars 2020, dans toute la France Métropolitaine (Corse comprise).

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel (et leur famille) de la Société Organisatrice, de ses sociétés apparentées directement ou indirectement, de la Société Gestionnaire, ainsi que les membres du personnel des Restaurants Participants.

Toute personne souhaitant participer au Jeu devra disposer d'une connexion à Internet (via ordinateur ou Smartphone récent) et d'une adresse email valide, pendant toute la durée du Jeu ; pour se connecter sur le site Internet spécialement conçu pour héberger le Jeu : [jeu-leondebruxelles.com](http://jeu-leondebruxelles.com)

Un seul et unique compte de Participant sera ouvert par Participant. Ce compte étant attaché à un nom, prénom et email. Pour préserver les chances de chaque Participant, une seule participation sera prise en compte.

Il est interdit pour un Participant : de jouer avec plusieurs adresses email, de jouer à partir d'un compte de Participant ouvert au bénéfice d'un autre Participant, d'utiliser des systèmes de participation automatique.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les Participants.

**ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU**

Le Jeu se présente sous la forme d'un tirage au sort.

**Eligibilité au tirage au sort**

**Pour participer au tirage au sort :**

- **Chaque Participant** doit, du 09 mars au 31 mars 2020 :
  - Disposer d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide, pendant la durée du jeu ;
  - Se connecter au site Internet hébergeant le Jeu : [jeu-leondebruxelles.com](http://jeu-leondebruxelles.com)
  - Compléter le formulaire de participation en ligne (notamment nom, prénom, email, date de naissance) et valider ainsi sa participation au tirage au sort ;

### **Cas particulier des « Clients Léon de Bruxelles »**

Les clients des restaurants à enseigne « Léon de Bruxelles », ayant effectué un paiement dans un restaurant participant (voir annexe), pendant la durée du Jeu, pourront multiplier par dix (10) leurs chances d'être tirés au sort. Ils devront au moment de compléter le formulaire de participation en ligne : saisir les quatre (4) chiffres et le montant inscrits sur leur ticket de caisse (ce dernier leur étant remis lors de leur paiement en restaurant).

- **Chaque Participant « Client Léon de Bruxelles »** doit, du 09 mars au 30 mars 2020 :
  - Disposer d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide, pendant la durée du jeu ;
  - Se connecter au site Internet hébergeant le Jeu : [jeu-leondebruxelles.com](http://jeu-leondebruxelles.com)
  - Compléter le formulaire de participation en ligne (notamment nom, prénom, email, date de naissance) et **saisir les quatre (4) chiffres et le montant inscrits sur leur ticket de caisse (ce dernier étant remis lors du paiement en restaurant)** ; valider ainsi sa participation au tirage au sort.

### **ARTICLE 4 – TIRAGE AU SORT**

**Le fait de compléter le formulaire de participation en ligne et de valider, ouvre droit à la participation au tirage au sort.**

**Le tirage au sort détermine les Participants qui remportent les lots mis en jeu.**

Un tirage au sort sera effectué le 5 avril 2020, par la société organisatrice, à l'aide d'un algorithme qui déterminera de façon aléatoire cinq (5) gagnants comme suit :

- le premier Participant éligible (*remplissant toutes les conditions citées aux articles 2 et 3*) tiré au sort gagne « un téléphone 'Iphone 11 (64 Go)', d'une valeur de 752,90 € »
- le deuxième Participant éligible (*remplissant toutes les conditions citées aux articles 2 et 3*) tiré au sort gagne « 1 bon pour un déjeuner dégustation, d'une valeur de 50 €, valable jusqu'au 9 septembre 2020, dans les restaurants Léon de Bruxelles participants (voir annexe) »
- le troisième Participant éligible (*remplissant toutes les conditions citées aux articles 2 et 3*) tiré au sort gagne « 1 bon pour un déjeuner dégustation, d'une valeur de 50 €, valable jusqu'au 9 septembre 2020, dans les restaurants Léon de Bruxelles participants (voir annexe) »
- le quatrième Participant éligible (*remplissant toutes les conditions citées aux articles 2 et 3*) tiré au sort gagne « 1 bon pour un déjeuner dégustation, d'une valeur de 50 €, valable jusqu'au 9 septembre 2020, dans les restaurants Léon de Bruxelles participants (voir annexe) »
- le cinquième Participant éligible (*remplissant toutes les conditions citées aux articles 2 et 3*) tiré au sort gagne « « 1 bon pour un déjeuner dégustation, d'une valeur de 50 €, valable jusqu'au 9 septembre 2020, dans les restaurants Léon de Bruxelles participants (voir annexe) »

Un email sera envoyé aux gagnants, au plus tard cinq (5) jours après le tirage au sort, les informant qu'ils sont effectivement les gagnants du Jeu. Les gagnants auront alors un délai de trente (30) jours, pour répondre à cet email (notamment en renseignant leur nom, prénom, date de naissance et adresse/coordonnées postales). Passé ce délai, si le gagnant ne s'est pas manifesté/répondu au mail, le lot gagné sera perdu.

Les gains seront envoyés par voie postale à leurs domiciles, dans un délai d'un (1) mois suivant la réception de leurs adresses. Si les données transmises par les gagnants s'avèrent erronées et ne permettent pas de leur faire parvenir leur gain, la Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu le/les gain(s) qui lui/leur aurait été attribué(s).

Toute participation frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout Participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun lot. La

Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu le/les lot(s) qui lui aurait été indûment attribué.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et adresse/coordonnées postales du gagnant. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement son élimination.

## **ARTICLE 5 - LOTS MIS EN JEU**

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- un (1) téléphone 'Iphone 11 (64 Go)', d'une valeur de 752,90 €
- 4 Bons pour un déjeuner dégustation, d'une valeur de 50 €, valable jusqu'au 9 septembre 2020, dans les restaurants Léon de Bruxelles participants (voir annexe)

Si des photographies ou représentations graphiques présentant les lots devaient être communiqués, cela serait à titre d'illustration uniquement et en aucun cas être considéré comme étant contractuelles.

### **Prestations non comprises, à la charge des gagnants:**

Tous les autres frais non-mentionnés ci-dessus sont à la charge exclusive des gagnants.

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leurs valeurs en espèce ou contre tout autre lot. Les lots sont nominatifs non commercialisables et ne peuvent être cédés à un ou des tiers.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation et ne sont pas non plus transmissibles. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le/les lot(s) gagné(s) par un/des lot(s) de nature et/ou de valeur(s) équivalente(s) sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

## **ARTICLE 6 - RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de proroger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le présent Jeu en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes sa volonté.

Elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tels faits. Dans cette hypothèse, aucun dédommagement ne sera versé aux participants.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents, qui pourraient survenir au(x) gagnant(s) (ou à ses/leurs accompagnants) pendant l'utilisation et/ou la jouissance de son/leur gain; et plus généralement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels cas de force majeure qui rendraient impossible la jouissance de son/leur gain.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards d'acheminement, pertes, vols, avaries des courriers, fait des services postaux, ou de problèmes inhérents à la communication électronique. La Société Organisatrice se réserve le droit de comptabiliser la durée des interruptions éventuelles du jeu pour des raisons techniques et de le reporter d'autant ce qui prolongerait sa durée.

### **Limites de responsabilité tenant à Internet**

La participation au Jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines

données contre des détournement éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative, en cas de : problèmes inhérents à la connexion Internet, de dysfonctionnement du réseau Internet, des serveurs du Jeu, ou de toute autre connexion technique empêchant l'accès au site du Jeu ou à son bon déroulement ; de la mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'Ordinateur (ou du Smartphone).

## **ARTICLE 7 – MECANISME DE TIRAGE**

La société organisatrice est chargé des tirages au sort et de la désignation des gagnants. Le tirage au sort sera effectué par un système d'algorithme automatique.

## **ARTICLE 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ACCES AU REGLEMENT**

### **8.1 Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et des modalités de déroulement du Jeu.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

### **8.2 Accès au règlement**

Le présent Règlement est déposé chez SCP CASTANIE-TALBOT-CASTANIE, huissiers de justice associés domiciliés au 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS.

Le Règlement complet est également disponible gratuitement sur le site internet [jeu-leondebruxelles.com](http://jeu-leondebruxelles.com), ou sur demande écrite faite au plus tard le 31 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**LEON DE BRUXELLES**  
**« JEU INTERNET MARS 2020 »**  
**5 rue de Chartres**  
**92200 NEUILLY-SUR-SEINE**

(remboursement des frais d'envoi au tarif lent en vigueur – base 20 g /remboursement limité à une demande par foyer, même nom, même adresse, même RIB/RIP, jointe dans la même enveloppe à la demande de remboursement des frais de participation).

Toute demande de remboursement incomplète, illisible, ou adressée après le 31 mars 2020 sera considérée comme nulle. Il ne sera accepté aucune demande de remboursement multiple.

## **ARTICLE 9 – CONTESTATION ET RECLAMATION**

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois maximum après la date du tirage au sort, soit jusqu'au 5 juin 2020.

## **ARTICLE 10 - INFORMATIONS PERSONNELLES COLLECTEES**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, ainsi que le Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou traitement automatisé. Ces données sont nécessaires pour la participation au Jeu.

Conformément aux dites Lois, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification qu'ils peuvent exercer en s'adressant à la Société Organisatrice. Les participants peuvent également s'opposer au traitement des données personnelles les concernant.

#### **ARTICLE 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La Société Organisatrice reste propriétaire de sa marque, de son image et tous droits de propriété intellectuelle.

Les participants s'interdisent donc toute reproduction ou exploitation totale ou partielle de leur marque, image et droits de propriété intellectuelle sans leurs autorisations expresses, écrites et préalables.

#### **ARTICLE 12 - LITIGES**

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel.

Il en sera de même pour les contestations éventuelles.

#### **ARTICLE 13 – PUBLICATION DES RESULTATS**

Sous réserve d'autorisation expresse du/des Participant(s), la Société Organisatrice pourra publier par voie de presse/ou Internet les résultats nominatifs du tirage au sort.

#### **ARTICLE 14 – MODIFICATIONS DU JEU**

Si nécessaire, la société organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement pendant le Jeu. Ces éventuels modifications seront considérées comme des annexes au présent règlement et s'appliqueront de plein droit et sans délais aux Participants. Ces éventuelles modifications seront publiées, et communiquées aux Participants, par voie de presse/ou Internet.

## Annexe : Liste des restaurants ne participant pas à l'opération

Leon de Bruxelles Saint-Germain	131, Boulevard Saint Germain	Paris	75006
Leon de Bruxelles Opera	30, Boulevard Des Italiens	Paris	75009
Leon de Bruxelles Les Halles	120, Rue Rambuteau	Paris	75001
Leon de Bruxelles Montlhery	113, Route D'Orléans	Montlhery	91310
Leon de Bruxelles Montparnasse	82 Bis, Boulevard Du Montparnasse	Paris	75014
Leon de Bruxelles Pierrefitte	106-124, Boulevard Jean Mermoz	Pierrefitte-sur-Seine	93380
Leon de Bruxelles Place De Clichy	8, Place De Clichy	Paris	75009
Leon de Bruxelles Bastille	3, Boulevard Beaumarchais	Paris	75004
Leon de Bruxelles Eragny Sur Oise	1, Rue Des Erables	Eragny-sur-Oise	95610
Leon de Bruxelles Bonneuil Sur Marne	6-8, Avenue Des Marguerites	Bonneuil	94380
Leon de Bruxelles Belle Epine - Thiais	Avenue Du Luxembourg	Thiais	94320
Leon de Bruxelles Rosny	32, Rue Jules Ferry	Rosny-sous-Bois	93110
Leon de Bruxelles Porte Maillot	95, Boulevard Gouvion Saint Cyr	Paris	75017
Leon de Bruxelles Trappes	Route Nationale 10	Trappes	78190
Leon de Bruxelles Villiers Sur Marne	Boulevard De Friedberg	Villiers-sur-Marne	94350
Leon de Bruxelles Velizy	31, Avenue De L'Europe	Velizy-Villacoublay	78140
Leon de Bruxelles Tours - Chambray	7, Rue Thomas Edison	Chambray-les-Tours	37170
Leon de Bruxelles L'Isle Adam	Zac Du Pont Des Rayons	L'Isle Adam	95290
Leon de Bruxelles Melun	280, Rue De L'Epinet	Vert-Saint-Denis	77240
Leon de Bruxelles Nancy - Vandoeuvre	7, Rue D'Albertville	Vandoeuvre-les-Nancy	54500
Leon de Bruxelles Aulnay Sous Bois	Le Haut De Galy	Aulnay-sous-Bois	93600
Leon de Bruxelles Bobigny	227, Rue De Stalingrad	Bobigny	93000
Leon de Bruxelles Caen - Mondeville	Rue Aristide Boucicaut	Mondeville	14120
Leon de Bruxelles Viry Chatillon	100, Avenue Marmont	Viry Chatillon	91170
Leon de Bruxelles Noyelles - Godault	Avenue De La République	Noyelles-Godault	62950
Leon de Bruxelles Mareuil Les Meaux	400, Route Côte De La Justice	Mareuil-les-Meaux	77100
Leon de Bruxelles Montpellier	108, Avenue Du Pirée	Montpellier	34000
Leon de Bruxelles Lille - Wasquehal	Avenue Du Grand Cottignies	Wasquehal	59290
Leon de Bruxelles Bordeaux - Pessac	4 bis, Avenue Antoine Becquerel	Pessac	33600
Leon de Bruxelles Clermont	93, Boulevard Gustave Flaubert	Clermont-Ferrand	63000
Leon de Bruxelles Champs-Elysees	63, Avenue Des Champs Elysées	Paris	75008
Leon de Bruxelles Republique	8, Place De La République	Paris	75011
Leon de Bruxelles Orleans - Olivet	45, Rue Du Berry	Olivet	45160
Leon de Bruxelles Mantes - Buchelay	13, Boulevard De La Communauté	Buchelay	78200
Leon de Bruxelles Villeparisis	84, Avenue Jean Monnet	Villeparisis	77270
Leon de Bruxelles Evry - Lisses	6, Rue De La Closerie	Lisses	91090
Leon de Bruxelles Chilly-Mazarin	Rue Guynemer	Chilly-Mazarin	91380
Leon de Bruxelles Bretigny Sur Orge	4-6, Rue Du Morvan	Bretigny-sur-Orge	91220
Leon de Bruxelles Angers - Beaucouze	31, Rue Du Landreau	Beaucouze	49070
Leon de Bruxelles Saint-Etienne	Rue Jules Verne	Saint-Genest-Lerpt	42530
Leon de Bruxelles Servon	Avenue Pierre Guérin	Servon	77170
Leon de Bruxelles Reims - Thillois	Parc Millésime	Thillois	51370
Leon de Bruxelles Bordeaux - Villenave	3, Rue Lino Ventura	Villenave-d'Ornon	33140
Leon de Bruxelles Nancy - Essey	5, Rue De La Pallée	Essey-les-Nancy	54270
Leon de Bruxelles Creil - Saint Maximin	Zac Des Bois Fenêtres	Saint-Maximin	60740
Leon de Bruxelles Beauvais	Angle Salvador Allende	Beauvais	60000
Leon de Bruxelles Le Mans - Saint Saturnin	Rue Villeneuve	Saint Saturnin	72650
Leon de Bruxelles Valenciennes - Aulnoy	Rue Jules Mousseron	Aulnoy-lez-Valenciennes	59300
Leon de Bruxelles Chartres - Barjouville	43, Rue Des Pierres Missigault	Barjouville	28630
Leon de Bruxelles Lyon - Meyzieu	2, Rue Du 24 Avril 1915	Meyzieu	69330
Leon de Bruxelles Amiens - Glisy	34, Avenue De La Ville Idéale	Glisy	80440
Leon de Bruxelles Besancon	Rue René Char	Besancon	25000

Leon de Bruxelles Metz - Semecourt	Rue Du Patural	Semecourt	57280
Leon de Bruxelles Limoges	9, Rue Frédéric Bastiat	Limoges	87280
Leon de Bruxelles Bourges	4, Rue Aristide Auxenfans	Bourges	18000
Leon de Bruxelles Auxerre	Rue Louise Weiss	Auxerre	89000
Leon de Bruxelles Villefranche Sur Saone	977, Boulevard Burdeau	Villefranche-sur-Saone	69400
Leon de Bruxelles Compiègne	Rue Ferdinand De Lesseps	Compiègne	60200
Leon de Bruxelles Les Clayes Sous Bois	30, Rue Jacques Duclos	Les Clayes-Sous-Bois	78340
Leon de Bruxelles Lyon - Venissieux	4, Allée Des Savoies	Venissieux	69200
Leon de Bruxelles Poitiers	2, Avenue Lafayette	Poitiers	86000
Leon de Bruxelles Lille - Lezennes	Rue De Chanzy	Lezennes	59260
Leon de Bruxelles Arras	4, Rue De La Symphorine	Arras	62000
Leon de Bruxelles Nantes	13-17, Route De Paris	Nantes	44300
Leon de Bruxelles Colmar	7, Rue Louis Blériot	Colmar	68000
Leon de Bruxelles Dijon - Chenove	Rue De Longvic	Chenove	21300
Leon de Bruxelles Angoulême - Gond Pontouvre	Za Les Avenauds	Gond-Pontouvre	16160
Leon de Bruxelles Bordeaux - Sainte Eulalie	26, Avenue De L'Aquitaine	Sainte-Eulalie	33560
Leon de Bruxelles Soissons - Vauxbuin	Parc Commercial Des Portes De Soissons	Vauxbuin	02200
Leon de Bruxelles Epinal - Jeuxy	40, Rue Du Saut Le Cerf	Jeuxy	88000
Leon de Bruxelles Strasbourg - Rivetoile	12, Rue Du Bassin D'Austerlitz	Strasbourg	67000
Leon de Bruxelles Valence - Saint-Marcel	200, Rue Le Pas Du Buis	Saint-Marcel-Les-Valence	26320
Leon de Bruxelles Toulouse - Blagnac	2, Rue Raymond Grimaud	Blagnac	31700
Leon de Bruxelles Perpignan - Rivesaltes	3, Rue Max Linder	Rivesaltes	66600
Leon de Bruxelles Pau-Bizanos	43, Boulevard du commandant Mouchotte	Bizanos	64320
Leon de Bruxelles Montigny	82, Boulevard Victor Bordier	Montigny-lès-Cormeilles	95370
Leon de Bruxelles Troyes - Villechétif	2, Rue Des Vignes	Villechétif	10410
Leon de Bruxelles Saint Genis Pouilly Geneve	67, Avenue Du Mont Blanc	Thoiry	01710
Leon de Bruxelles Thionville	2, Rue Georges Ditsch	Thionville	57100
Leon de Bruxelles Châlons-en-champagne - Fagnières	2, Rue du Commerce	Fagnières	51510
Leon de Bruxelles Orléans - Saran	744 Route Nationale 20	Saran	45770
Leon de Bruxelles Evreux	CC Carrefour Grand Evreux, RN13		27000